



Saint-Lô, le 15 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE SAINT-LÔ

La convention opérationnelle du programme « Action Cœur de Ville » de Saint-Lô a été signée le 15 mai par François BRIERE, Maire de Saint-Lô, Gilles QUINQUENNEL, Président de l'Agglomération Saint-Lô Agglo, Jacques FURON et Régis BELLENCONTRE, respectivement Président et Vice-président du Comité régional Action Logement Normandie. Ce dispositif va permettre d'accompagner et d'amplifier l'ambition de reconquête du centre-ville tout en valorisant le lien emploi-logement.

La Ville de Saint-Lô, la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo et Action Logement ont défini les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée. L'objectif est d'accroître l'attractivité du centre-ville dans le cadre du projet global de transformation de la ville de Saint-Lô et d'inciter les salariés à revenir dans les centres-villes.

La Ville de Saint-Lô et la Communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo s'engagent à définir la liste des immeubles entiers sous maîtrise foncière qui sont susceptibles de faire l'objet de financement d'Action Logement. Action Logement procédera, pour les immeubles qui répondent aux objectifs du programme, à l'instruction des demandes de financement présentées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville.

Le projet situé rue Saint-Thomas illustre ce dispositif. Récemment lancée, cette opération d'acquisition-réhabilitation permettra de proposer deux appartements T3 abordables en centre-ville, pour une surface totale de 142m². L'opération comprend une surface commerciale en rez-de-chaussée et 1^{er} étage. La réhabilitation de cet immeuble en plein cœur de ville permet de valoriser cette rue du centre, d'apporter une offre de logements adaptée aux attentes des salariés et de redynamiser ce secteur grâce à son commerce.

Action Logement a financé cette opération à hauteur de 142 000 € (dont 67 000 € de subventions) dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » en tant que principal financeur du volet habitat des projets.



CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le **programme national « Action Cœur de Ville »** permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 60 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) / www.visale.fr - [@Visale.fr](https://twitter.com/Visale.fr)

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Communication Normandie : Cathy Levesque 06.20.23.36.29 - cathy.levesque@actionlogement.fr

Ville de Saint-Lô

Direction de la communication : Thomas Saint 02 33 77 60 00 - thomas.saint@saint-lo.fr

Cheffe de Projet « Action Cœur de Ville » : Marine Lemonnier 02 33 55 60 17 - marine.lemonnier@saint-lo.fr